

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
03 juillet 2018**

L'an 2018 et le 03 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. CITRON Jacques

Présents :

M. CITRON Jacques	x
MME CHATELAIN Danielle	x
M. CHACHIGNON Alain	x
M. LEBRET Olivier	x
Mme GAZANGEL Emmanuelle	x
Mme MARTINS Rosa	x
M. COUVREUR Michel	Absent excusé
Mme AUVRAY Gaëlle	x
M. THIBAUT Serge	x
Mme DECOUX Annick	x
M. DEBORD Jean-Pierre	x
Mme HARDOUIN Gabrielle	x
Mme LHOSTE Emilie	Absente excusée
M. LECOUTRE Régis	x

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12
- Votants : 12
- Absents excusés : 2

Secrétaire de séance : Mme HARDOUIN Gabrielle

Date de la convocation : 28 juin 2018

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour l'autoriser à ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

Subvention à la fondation du patrimoine : 120 € pour l'année.

Subvention au comité des fêtes suite au vide grenier d'IZY : 118.00 €

Avis du conseil municipal : avis favorable du conseil

1 – convention de piégeage des pigeons

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention de piégeage des pigeons pour l'année 2018 avec la société de chasse de BAZOCHES LES GALLERANDES.

Madame CHATELAIN indique qu'IZY est également confronté à l'augmentation des pigeons et qu'il serait souhaitable de conventionner avec la société de chasse d'IZY.

Vote du conseil : Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer une nouvelle convention sur la base des précédentes, soit 200 € par mois de piégeage.

2- Subvention à la fondation du patrimoine :

Monsieur le maire expose que la fondation du patrimoine œuvre à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine français. Au travers du label, de la souscription publique et du mécénat d'entreprise, elle accompagne les particuliers, les collectivités et les associations dans des projets de restauration La fondation avait été sollicitée pour les travaux de l'Eglise, M le maire propose de reprendre l'adhésion pour 2018.

Vote du conseil : Le conseil municipal approuve et décide de verser la subvention à la fondation du patrimoine, soit 120 €.

3 – Subvention vide grenier

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit de reverser le montant de la recette du vide grenier à IZY qui s'élève à 118.00 € pour cette année.

Le conseil municipal, décide d'accorder une subvention de 118.00 € au comité des fêtes pour l'organisation du vide grenier à IZY.

4 –Emprunt pour les travaux de la salle des fêtes

Monsieur le Maire indique que trois banques, le crédit mutuel, le crédit agricole et la caisse des dépôts et consignations ont été contactées pour le projet d'emprunt de 120 000 € remboursable en 10, 15 ou 20 ans pour le financement des travaux de la salle des fêtes. Il est rappelé que le montant total de l'opération s'élève à 221 681.81 €.

La CDC propose une offre de financement dédiée aux collectivités locales mais sur des durées plus longues (entre 25 et 40 ans). Le taux est révisé en fonction de l'évolution du taux du livret A et le taux actuel ressort à 2.05 %, soit le taux du livret A 0.75 %, majoré de 1.3 %. L'offre ne correspondant pas à l'attente de la commune elle est écartée.

Détail des propositions des deux autres banques :

ECHÉANCES TRIMESTRIELLES	DURÉE	TAUX	ECHÉANCES CONSTANTES	COÛT TOTAL DES INTÉRÊTS
CREDIT AGRICOLE	10 ANS	1.07 %	3 167.37 €	6 694.74 €
	15 ANS	1.38 %	2 217.57 €	13 054.33 €
	20 ANS	1.58 %	1 752.40 €	20 191.79 €
CREDIT MUTUEL	10 ANS	1.09 %	3 170.55 €	6 822.00 €
	15 ANS	1.32 %	2 207.82 €	12 469.20 €
	20 ANS	1.58 %	1 752.40 €	20 192.00 €

Choix du conseil :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de retenir la proposition du CREDIT AGRICOLE POUR 10 ANS au taux 1.07 %, échéances trimestrielles constantes : 3 167.37 €.

5- approbation du rapport annuel 2017 du service de l'Eau :

M. le Maire donne lecture des chiffres clés de l'année :

Pour 2017, on constate un rendement du réseau très moyen, de grosses fuites ont perduré sans que la SAUR ne parviennent à les trouver. Aujourd'hui la situation est revenue à la normale.

M. le Maire informe l'assemblée que la SAUR viendra présenter le rapport avant le conseil municipal de septembre.

Le rapport sera soumis au vote du conseil en septembre.

6- Décision modificative n°1 sur le budget de la commune :

Il s'agit d'une décision modificative pour régulariser des opérations en attente.

fonctionnement			
IMPUTATION	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
compte 615221	entretien des bâtiments	-5 500 €	
compte 739223	FPIC	4 000 €	
compte 673	Titre annulé sur exercice antérieur	1 500 €	
		0 €	
investissement			
compte 1323	subvention d'équipement non transférable. Agence de l'eau pour le matériel alternatif aux traitements chimiques		10 699,00 €
compte 1323	subvention Conseil Départemental aide aux petites communes 2018		7 929,00 €
Compte 2188	armoires bibliothèque et bureau Sandra, frigo mairie	1 128,00 €	
Compte 21534	Appliques éclairage public	4 500,00 €	
Compte 2132	chaudière immeuble rue du Jeu de Paume	13 000,00 €	
total des opérations		18 628,00 €	18 628,00 €

Vote du conseil : Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la décision modificative n°1 sur le budget commune 2018.

7- Devis

DEVIS CAAHMRO GROUPE SAS

- FOURNITURE DE 4 JARDINIÈRES ALUMINIUM = 953.59 € X 4 = 3 814.36 € HT SOIT 4 787.23 € TTC

Le conseil municipal prend bonne note du coût des jardinières et décide de ne pas donner suite au projet pour le moment.

8- Affaires Générales :

- ARF CENTRE :

24^{ème} assises régionales du cadre de vie et d'embellissement de la commune : le jeudi 27 septembre 2018. Cette manifestation est organisée avec le partenariat de la commune de Saint-Cyr-en-Val, le soutien du conseil régional du Centre-Val de Loire et sous le patronage de la Société Nationale d'Horticulture de France.

Le conseil ne donne pas suite.

- les chemin de l'Europe de RIGA jusqu'à BARCELONE

Monsieur Philippe BRAVO, à l'initiative d'un projet européen de chemins de randonnée qui s'intitule : LES CHEMINS DE L'EUROPE DE RIGA JUSQUE BARCELONE sollicite l'accord de la commune de BAZOCHES pour la création de ce projet.

L'itinéraire de ce grand chemin de randonnée passe par BAZOCHES LES GALLERANDES.

Ce projet a obtenu le haut patronage du parlement européen.

Le conseil est favorable et donne son accord pour le projet.

- infocom édition

Proposition d'agendas financés par la publicité.

Le conseil municipal ne donne pas suite.

9 - Urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner pour lesquelles la mairie n'a pas fait valoir son droit de préemption :

- M. TANGUY Benjamin pour une maison 3 rue de la Fontaine à IZY

-M. BERARD Arnaud pour une maison 31 rue de la Flèche à IZY

Projet d'achat de terrains :

- M. LIROT Fils pour une parcelle de 5000 m² ou 35 m de large.

- M. HOFFMANN pour un achat d'une parcelle de 1 hectare.

Pour ces deux projets, il sera nécessaire de créer une route. La CCPNL sera consultée puisqu'elle a pris la compétence « routes d'intérêt communautaire ».

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à lancer les opérations cadastrales pour ces deux projets. Le conseil municipal donne son accord.

Il est rappelé que M. HOFFMANN ne pouvait pas aménager son terrain à cause du mauvais temps, aujourd'hui le temps est au beau et aucune libération de la parcelle communale n'a été faite.

M. le Maire informe le conseil que l'école élémentaire a demandé à ce que l'ensemble des classes de l'élémentaire soit transféré dans l'ancien collège. 7 classes.

La CCPNL prendra une décision rapidement pour le transfert de la garderie dans le bâtiment restant.

M. le Maire précise qu'il a une réunion demain matin pour la présentation du réaménagement de l'école de BAZOCHES LES GALLERANDES à la CCPNL.

Travaux à l'Hôtel de la Poste

Le nouveau gérant a commencé les travaux, reprise des fenêtres, boiseries, des carrelages, il va décaisser la cour pour remettre un calcaire propre. Il souhaite l'autorisation de la Mairie pour casser les cloisons à l'étage. Il est prévu également des travaux dans la salle annexe et un toilette handicapé.

M. CITRON va contacter l'électricien pour mettre aux normes la cuisine.

10- Courriers

- Association des donneurs de sang : remerciement pour la subvention
- Association la Bazochoise : remerciement pour la subvention.
- l'association VEGEPARTAGE souhaite planter des arbres sur la commune, un rendez-vous sera pris à la rentrée pour voir ce qu'il est possible de faire.